



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2020.12.8
du Conseil communautaire du 1 décembre 2020
Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc.
2ème actualisation.
Remplacement d'un représentant de la communauté d'agglomération au sein du
conseil d'établissement.

Date de la convocation : 24 novembre 2020
Date d'affichage : 2 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Renaud ANZIEU, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAIGNARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Magali LAMIR, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Jean-François BARATON, M. Philippe BRILLAULT, M. Arnaud HOURDIN.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Alain SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Magali LAMIR), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Christophe KONSDORFF

(pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : MICD1735883A du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2009-09-01 du 15 septembre 2009, n° 2011-03-17 du 29 mars 2011 et n° 2013-12-31 du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° 2018-03-06 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 portant notamment sur la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2020.07.13 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'établissement du CRR ;

Vu la délibération n° D.2020.10.9 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020 portant sur la 1^{ère} actualisation de la composition du conseil d'établissement du CRR ;

Vu le règlement du conservatoire à rayonnement régional de Versailles Grand Parc ;

Vu le courrier d'Amélie Golka du 9 novembre 2020 portant sur sa démission du conseil municipal de Bois d'Arcy ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-
- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce depuis janvier 2010 la compétence « équipements culturels et sportifs ». L'intérêt communautaire porte sur « l'enseignement musical » (auquel s'ajoutent l'enseignement chorégraphique pour les sites de Viroflay et l'enseignement chorégraphique et théâtral pour Versailles au titre du classement de l'Etat) et sur un volet dédié aux « événements culturels et sportifs ».

Dans le cadre de cette compétence, sept écoles associatives bénéficient de subventions ainsi que le conservatoire de Versailles Grand Parc (classé « à Rayonnement Régional ») qui est intégré en gestion directe et qui est implanté sur huit sites d'enseignement à Buc, à Jouy-en-Josas, au Chesnay-Rocquencourt, à Versailles et à Viroflay.

- Le conseil du Conservatoire est composé, conformément à son règlement intérieur, comme suit par :
 - le Président (ou un de ses vice-présidents délégués) ;
 - 8 élus municipaux ou communautaires des communes d'implantation des sites
 - 2 élus municipaux ou communautaires de communes comptant une école associative ;
 - du directeur général des services de la Communauté d'agglomération ou de son représentant,
 - du directeur de la culture,
 - du directeur du Conservatoire, du directeur adjoint, du secrétaire général et des cadres pédagogiques (ou de leurs représentants),
 - de trois professeurs issus du conseil pédagogique,
 - de six élèves représentant les différents sites d'enseignement et les trois domaines musique, danse et théâtre. Ils sont désignés par la direction du Conservatoire, éventuellement avec l'appui du conseil pédagogique et des Associations de parents d'élèves,
 - de trois parents d'élèves inscrits au Conservatoire, mandatés par l'association de parents partenaire du Conservatoire (APEC),
 - des directeurs des établissements - d'enseignement ou non - conventionnés avec le Conservatoire,
 - de personnalités invitées selon l'ordre du jour.

Lors de sa séance du 7 juillet 2020, puis du 6 octobre suivant, le Conseil communautaire a désigné ses 10 représentants :

1. Amélie Golka

2. Maguy Ragot-Villard
3. Daniela Ortenzi-Quint
4. Laurent Dufour
5. Emmanuelle de Crépy
6. Claire Chagnaud-Forain
7. Muriel Vaislic
8. Brigitte Chaudron
9. Jane-Marie Hermann
10. Aelys Catta

• Mme Amélie Golka ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale de Bois d'Arcy, il convient de la remplacer au sein du conseil d'établissement du CRR.

Conformément aux articles L.2121-21 et L5211-1 du CGCT, ce vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

La candidate présentée par la Majorité est Mme Eugénia Dos Santos, Maire-Adjointe à la Culture de Bois d'Arcy.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du remplaçant de Mme Amélie Golka comme 1^{er} représentant du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc (conseillers communautaires ou conseillers municipaux) au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc :

Eugénia Dos Santos

- 2) la liste actualisée des 10 représentants du Conseil communautaire au sein du conseil d'établissement du CRR est :

1. Eugénia Dos Santos

2. Maguy Ragot-Villard

3. Daniela Ortenzi-Quint

4. Laurent Dufour

5. Emmanuelle de Crépy

6. Claire Chagnaud-Forain

7. Muriel Vaislic

8. Brigitte Chaudron

9. Jane-Marie Hermann

10. Aelys Catta

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 29

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 72 voix , 1 abstention (Madame Anne-France SIMON.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.